

DEPARTEMENT des BOUCHES-DU-RHONE

Arrondissement d'Istres

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CARRY-LE-ROUET

13620



Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

03 JUL. 2026

ID : 013-261300693-20260623-2026_31DEL-DE

SOUS-PREFECTURE D'ISTRES

N° 2026/31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CARRY-LE-ROUET****ACTE COMMUNICABLE****SEANCE DU 23 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin, à 16 h 00,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,

En lieu ordinaire de ses séances,

Sous la présidence de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS

Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale
et des Familles

Date de la convocation : le 11 juin 2026

Nombre de membres	Les membres présents en séance :
En exercice : 11	M. CARPENTIER, Mme GUIONNET, M. GARNONE,
Présent(s) : 10	M. JOURDAN, Mme VERGELY, Mme GUARINO
	Mme BISSON-GUENOUN, Mme DAUBOL, M. SEGUIN,
	M. THIRION
Pouvoir(s) : 01	Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :
Absent(s) : 00	Mme BELGACEM à Mme DAUBOL
	Le ou les membre(s) excusé(s) sans pouvoir :
Délibération comportant	
3 pages	Le ou les membre(s) absent(s) : /

Secrétaires de Séance :

Mme DAUBOL, membre du conseil d'administration du CCAS

Mme GOMEZ, Directrice CCAS

.../...

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

03 JUL. 2026

ID : 013-261300693-20260623-2026_31DEL-DE

OBJET : ORGANISATION ET PARTICIPATION FINANCIERE DU CCAS DE CARRY-LE-ROUET AU FORUM EMPLOI « CADRES» EXERCICE 2026

RAPPORTEUR : M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS

Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS, expose,

Le CCAS de Carry-le-Rouet organise un Forum Emploi « Cadres » en partenariat avec France Travail de Martigues, ainsi que les services municipaux de la ville de Carry-le-Rouet. Ce forum est prévu le 1^{er} octobre 2026 dans la salle du Grand Bleu à Carry-le-Rouet.

Le CCAS a la possibilité d'offrir un café accueil aux partenaires (entreprises, centres de formation, structures d'insertion...) et demandeurs d'emploi présents lors de cette manifestation.

Le budget global prévisionnel pour le café accueil organisé par le CCAS serait de l'ordre de 30 €. Ce montant prévisionnel peut être variable à la baisse ou à la hausse en fonction du nombre de participants à cette manifestation.

Afin d'offrir à notre Centre Communal d'Action Sociale les meilleures conditions d'exercice de ses tâches de gestion, et notamment toute la souplesse et la rapidité qui lui sont nécessaires, il est proposé au conseil d'administration de donner une délégation de pouvoirs à son Président et en cas d'empêchement à la Vice-Présidente ou au Vice-Président délégué du CCAS, en cas d'empêchement ou d'absence, pour procéder aux commandes nécessaires pour la réalisation du café accueil offert lors du forum ainsi qu'à la mise en paiement de ces dépenses.

Les dépenses s'inscriraient au budget du CCAS chapitre 011 – Exercice 2026

Où l'exposé de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS, et après concertation, le Conseil d'Administration du CCAS après en avoir délibéré,

DECIDE :

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

. **APPROUVE** l'organisation par le CCAS de Carry-le-Rouet du forum emploi « Cadres » en partenariat avec France Travail de Martigues, fixé le 1^{er} octobre 2026 à Carry-le-Rouet

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « ABSTENTION »

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

. **APPROUVE** la prise en charge du café accueil dont le montant prévisionnel de 30 € (trente euros) est variable à la baisse comme à la hausse en fonction du nombre de Participants.

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « ABSTENTION »

.../...

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03 JUIL. 2026

ID : 013-261300693-20260623-2026_31DEL-DE

Afin d'offrir à notre centre communal d'action sociale les meilleures conditions d'exercice de ses tâches de gestion, et notamment toute la souplesse et la rapidité qui lui sont nécessaires le Conseil d'Administration,

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- **DONNE** une délégation de pouvoirs au Président du CCAS et en cas d'empêchement du Président à la Vice-Présidente ou au Vice-Président délégué du CCAS, en cas d'empêchement ou d'absence, à procéder aux commandes et aux paiements nécessaires pour la réalisation du café accueil offert lors du forum ainsi qu'à la mise en paiement de ces dépenses.

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « ABSTENTION »

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** que ces dépenses s'inscrivent au budget du CCAS – exercice 2026 Chapitre 011.

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « ABSTENTION »

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par application informatique « Télérécourse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. »

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

FAIT A CARRY-LE-ROUET, le 23 juin 2026

Le Président du C.C.A.S.
René Francis CARPENTIER
Maire de Carry-le-Rouet



Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous-Préfecture
d'Istres

Le : 03 JUIL. 2026
Et publication ou notification
Le :